

Baulmes - Vuitebœuf  
Rances - Champvent  
Essert-s.-Champvent  
Villars-s.-Champvent  
Vugelles-La Mothe  
Sergey - L'Abergement  
Method - Suscévaz  
Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

## Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes  
Tél. 024 459 15 66  
Courriel: info@baulmes.ch

Lundi, jeudi et vendredi:  
8 h 30 - 11 h 30  
Mardi et mercredi:  
14 h 30 - 17 h 30

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

## CÉLÉBRATIONS

Dimanche 29 mars 2026

<b>Temple de Bonvillars</b>	10 h 00	Culte des Rameaux. Cène. T. Woods.
<b>Temple de Grandson</b>	10 h 00	Culte. Cène. T. Keller.
<b>Eglise de Method</b>	10 h 00	Culte régional des Rameaux. Bénédiction, baptêmes et confirmations. A.-C. Rapin, S. Gabrieli.
<b>Eglise de Ballaigues</b>	19 h 30	Soirée louange.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois - Messe à 8h30 à Baulmes



## VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

## Permis de fouilles 2026-02

Délivré selon décision municipale  
le 23.02.2026

**Requérant:** M<sup>me</sup> Anne Bossi, rte de Sainte-Croix 17  
**Entrepreneur:** Romande Énergie SA / Beati Frères SA

**Propriétaire domaine public:** Commune de Vuitebœuf

**Lieux exacts de la fouille:** 2531859.39/1184478.73

**Descriptif des travaux/de la fouille:** Modifications du réseau électrique

**Interruption de la circulation:** Véhicules, oui (riverains avertis). Piétons: Non

**Début des travaux:** 30.03.2026

**Durée des travaux:** Jusqu'au 06.04.2026

La Municipalité



## BAULMES

www.baulmes.ch

## Société de tir sportif Misterdam Baulmes

### Dates des tirs 300 mètres 2026

#### AVRIL

**Mercredi 1.04 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 8.04 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 15.04 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 22.04 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 29.04 18h00 - 20h30**

Entraînement

#### MAI

**Mercredi 6.05 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 13.05 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 20.05 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 27.05 18h00 - 20h30**

Tir militaire + TC avancé

#### JUIN

**Mercredi 3.06 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 10.06 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 17.06 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 24.06 18h00 - 20h30**

Entraînement

## JUILLET

**Mercredi 1.07 18h00 - 20h30**

Entraîn. + tir des Aiguilles avancé

**Vendredi 3.07 15h00 - 20h30**

Tir des Aiguilles

**Samedi 4.07 08h00 - 17h30**

Tir des Aiguilles

**Mercredi 8.07 17h00 - 20h30**

Tir des Aiguilles

**Vendredi 10.07 15h00 - 20h30**

Tir des Aiguilles

**Samedi 11.07 8h00 - 12h00**

Tir des Aiguilles

**Mercredi 15.07 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 22.07 18h00 - 20h30**

Entraînement

## AOÛT

**Mercredi 12.08 18h00 - 20h30**

Entraînement

**Mercredi 19.08 18h00 - 20h30**

Tir militaire

**Mercredi 26.08 18h00 - 20h30**

Entraînement

## SEPTEMBRE

**Mercredi 2.09 17h30 - 20h00**

Entraînement

**Mercredi 9.09 17h30 - 20h00**

Entraînement

**Samedi 19.09 13h30 - 17h30**

Entraînement

**Samedi 26.09 13h30 - 17h30**

Entraînement

## OCTOBRE

**Samedi 3.10 13h30 - 17h30**

Entraînement

**Samedi 10.10 13h30 - 17h30**

Tir de clôture 300 m

29 juillet et 5 août: Stand fermé



## CHAMPVENT

www.champvent.ch

## Élection à la Municipalité du 29 mars 2026

Le bureau du Conseil rappelle au corps électoral que le deuxième tour de l'élection à la Municipalité de Champvent aura lieu le dimanche 29 mars 2026, en même temps que l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Ce second tour se fera selon le système de la majorité relative. Trois candidats ont soumis leur candidature pour obtenir le dernier siège à la Municipalité.

Toutes les informations se trouvent sur le site de la Commune.

**Le résultat de cette élection à la Municipalité sera annoncé à l'Auberge de Champvent, le dimanche 29 mars aux alentours de 12h15.**

**Le résultat sera également publié sur le site de la Commune dès 13h00.**

Le bureau du Conseil



**CHAMPVENT**  
www.champvent.ch

### Chasse aux œufs villageoise

Les enfants, habitantes et habitants des villages de Champvent sont cordialement invités à une:

**chasse aux œufs villageoise**  
**Dimanche 5 avril 2026**  
**La Ferme Olivier Chautems**  
**chemin des Dumières, Champvent**

Les jeux sont totalement gratuits, sans inscription nécessaire et un petit cadeau sera offert à chaque enfant participant.

Cette chasse aux œufs se déroulera au centre du village, à la ferme de la famille Olivier Chautems (entre le collège et l'Auberge de Champvent).

Des boissons ainsi qu'une restauration simple seront proposées sur place, dès 14h30.

Les horaires prévus sont les suivants:

- 15 h 00: Petits nés en 2022-2023-2024
- 16 h 00: Bambins nés en 2020-2021
- 16 h 30: Jeunes nés en 2017-2018-2019
- 17 h 00: Enfants nés en 2015-2016
- 17 h 30: Course estafette en duo (enfants de 9 à 13 ans)

La chasse est organisée par les Ankers de Champvent, avec le soutien de la Commune de Champvent.

### Requête en abattage d'arbre

**Situation:** Grange Neuve I, 1443 Champvent

**Parcelle N°:** 68

**Propriété de:** Monnier Philippe

**Requérant:** Monnier Philippe

**Objet:** 1 chêne

**Motif:** Les branches touchent le fil électrique

**Compensation:** 1 cerisier et 1 pommier

**Mise à l'enquête publique durant 20 jours dès le 25 mars 2026.**

Les oppositions et observations éventuelles doivent parvenir à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



**SUSCÉVAZ**

### Demande de permis de construire (P)

**Commune:** Suscévaaz

**Compétence:** (ME) Municipale Etat

**Réf. communale:** 03-2025

**CAMAC N°:** 245539

**Parcelle N°:** 690

**ECA:** --

**Coordonnées (E / N):** 2535720 / 1178700

**Nature des travaux:** Création de tunnels maraîchers sans fondation.

**Situation:** Marais de l'Orbe

**Note de recensement architectural:** --

**Propriétaire:** Stoll Willy Stoll Groupe SA

**Auteurs des plans:** Pittet Sylvain, Jaquier Pointet SA

**Demande de dérogation:** art. 27 LVLFO

**Particularité:** l'ouvrage est situé hors des zones à bâtir.

Enquête publique ouverte **du 25.03.2026 au 23.04.2026**. Le dossier peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur demande.

**Délai d'opposition:** 23.04.2026

La Municipalité

### Nettoyage container vert

Nous vous proposons de faire nettoyer votre container vert (déchets organiques) par la Strid pour un tarif de **Fr. 45.- par container**.

**Inscription:**

Nom et prénom : .....

Adresse: .....

Taille du container:

140 l       240 l       770 l

Votre inscription peut-être envoyée par mail à greffe@suscevaaz.ch, par courrier: rte de Method 11 ou par téléphone au 024 445 05 62

Votre inscription doit parvenir avant **le 8 avril au plus tard**.



**LIGNEROLLE**

### Conseil communal - Convocation

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux.

Vous êtes convoqués, pour la prochaine séance de Conseil communal, le

**lundi 30 mars 2026, à 20 h 00**  
**à la salle villageoise**

**Voici l'ordre du jour:**

1. Appel.
2. Assermentation de Monsieur Christian Schranz, nouveau conseiller communal.
3. Adoption du dernier PV.
4. Point de situation concernant les sujets en cours.

5. Communications de la Municipalité.
6. Propositions individuelles.

Nous vous rappelons que toute absence lors de cette séance est à communiquer, dans les meilleurs délais, à notre président, M. Lionel Favre.

Le bureau du Conseil



**ORGES**

### Autorisation

Dans sa séance du 17.03.2026, la Municipalité a autorisé les travaux suivants:

**Situation:** Chemin du Giron 8, 1430 Orges

**Parcelle N°:** 645

**Propriétaire:** Schülé Olivier

**Nature de l'ouvrage:** Installation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur le pan de la toiture, surface 45.5 m<sup>2</sup>.

La Municipalité

### Autorisation

Dans sa séance du 17.03.2026, la Municipalité a autorisé les travaux suivants:

**Situation:** Chemin du Pré Fleuri 1, 1430 Orges

**Parcelle N°:** 314

**Propriétaire:** Zollinger Mia

**Nature de l'ouvrage:** Installation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur le pan de la toiture, surface 95.3 m<sup>2</sup>.

La Municipalité

### Autorisation

Dans sa séance du 17.03.2026, la Municipalité a autorisé les travaux suivants:

**Situation:** Chemin du Grand-Clos 4, 1430 Orges

**Parcelle N°:** 610

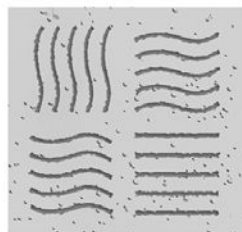
**Propriétaires:** Bornand Fabienne et Alexandre

**Nature de l'ouvrage:** Création d'un mur floral

La Municipalité

## CORPS ACCORD

Retrouver l'équilibre



**Audrey Roncière**

Masseuse, animatrice  
en atelier créatif  
et infirmière sage-femme

Sur rendez-vous au  
**079 394 87 00**

- Détente
- Bien-être
- Harmonisation
- Regain d'énergie

**Philippe Roncière**

Masseur, coach,  
thérapeute Polarity  
et travailleur social

Sur rendez-vous au  
**079 653 53 52**

- Problèmes de dos
- Douleurs musculaires
- Envie de se réorienter
- Besoin de faire le point

Institut Corps Accord • Auberge du Cerf • Rue du Collège 2 • 1357 Lignerolle

## Votre ordinateur est trop vieux pour avoir Windows 11 ?

Devis gratuit  
pour une solution personnalisée

### Gailloud Informatique

Sylvain Gailloud

Grand'Rue 29 - 1446 BAULMES

079 308 76 68

sylvaing@gaillood-informatique.ch

www.gailloud-informatique.ch

Tir Sportif



Le Goupil

## SOUPER DE SOUTIEN RACLETTE

À la grande salle de Valeyres-sous-Rances

Le samedi 4 avril 2026 dès 19h00

Fr. 50.- par personne (Fr. 2.- par année d'âge jusqu'à 12 ans)

Inscription auprès de  
Monsieur Jean-Yves Conrad, 079 637 96 09

Venez nombreux nous soutenir

Le comité



Concert vocal

Baulmes, Hôtel de Ville

Dimanche 29 mars 2026 - 17h15

Chants de lutte et d'espoir en hommage à Michel Bühler  
avec la participation de Thierry Romanens



Thierry Romanens, récitant  
Damien Converset, clarinette  
Inan Akinci, percussions  
Christine Niggeler, piano, accordéon, direction

Entrée libre, chapeau pour Amnesty international



Org.: Association culturelle de Baulmes et environs  
<http://baulmes-culture.ch>

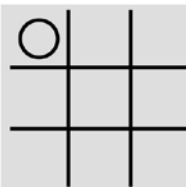


Samedi 28 mars 2026 de 9h à 12 h

à la bibliothèque de Baulmes

}biblio  
weekend

27 — 29.03.2026  
[www.biblioweekend.ch](http://www.biblioweekend.ch)



- Tous en piste pour jouer -

Vous êtes cordialement invités à nous rejoindre pour partager un moment convivial et festif sur le thème de cette année.

9h : Accueil café, croissant...

9h30 : jeux surprises !

Dès 11h30 : Apéritif pour les grands

Yverdon-les-Bains

La Marive

Samedi 28 mars 2026 à 20 h 00

Ouverture des portes à 18 h 30

## SUPER LOTO

30 tours pour Fr. 10.- le carton / planche de 6 cartons Fr. 50.-  
quine Fr. 60.- / double Fr. 80.- / carton Fr. 120.- avec jackpot

Tous les lots en espèces

Royale à Fr. 5.- le carton / 4 cartons pour Fr. 15.-

4 prix à Fr. 300.- en espèces

Organisation: Tir Sportif Yverdonnois, Yverdon-les-Bains

DANIKA

★ COIFFURE ★

Sur rendez-vous  
Possibilité de vous véhiculer

Route d'Yverdon 5  
**1445 VUITEBOEUF**  
**079 220 62 33**

**Votre spécialiste  
en coloration végétale**

[www.danikacoiffure.ch](http://www.danikacoiffure.ch)

**BULLETIN  
DES  
AVIS OFFICIELS**

Rédaction et régie des annonces:  
Greffes municipale de Baulmes  
Tél. 024 459 15 66  
Fax 024 459 19 64  
Courriel: [info@baulmes.ch](mailto:info@baulmes.ch)

# Contrôle de police: ce que vous devez savoir

Un contrôle de police peut surprendre ou inquiéter. Pourtant, il fait partie des missions courantes des forces de l'ordre. Pour que tout se déroule dans le respect et la compréhension mutuels, il est essentiel de connaître ses droits et ses devoirs. Voici les points essentiels à retenir.

## Pourquoi la police effectue-t-elle des contrôles ?

La police a pour mission de protéger les personnes, d'assurer la sécurité publique et de faire respecter les lois. Dans ce cadre, elle peut être amenée à contrôler votre identité.

Un contrôle ne peut toutefois pas être fondé uniquement sur l'apparence, l'origine ou la tenue vestimentaire d'une personne. Chaque intervention doit respecter la dignité et les droits fondamentaux.

## Vos droits lors d'un contrôle

Lors d'un contrôle, vous bénéficiez de plusieurs droits:

- Demander le numéro d'identification d'une policière ou d'un policier en uniforme.
- Demander à voir la carte de légitimation d'une policière ou d'un policier en tenue civile.
- Demander le motif du contrôle. La police doit vous l'indiquer si vous le demandez.
- Garder le silence (sauf concernant votre identité).
- Refuser de vous accuser vous-même ou d'accuser un membre de votre famille.

Ces droits visent à garantir un traitement respectueux et transparent.

## Les devoirs de la police lors d'un contrôle

Selon la situation, la police doit :

- Vous expliquer la raison du contrôle et indiquer ce qu'elle soupçonne, si vous le demandez.
- Contrôler votre identité et vérifier si vous êtes une personne recherchée.
- Procéder à une fouille, examiner vos effets personnels ou votre véhicule si elle soupçonne une infraction ou un danger de commission d'infraction imminent.

En principe, un homme est fouillé par un policier et une femme par une policière. Les personnes transgenres ou intersexuées peuvent discuter avec les agentes et les agents pour déterminer la manière la plus respectueuse de procéder.

Concernant les téléphones portables:

- La police peut saisir un appareil dans le cadre d'une enquête.
- L'accès à son contenu nécessite votre consentement (par exemple en fournissant le code).
- Sans consentement, un mandat d'une autorité judiciaire est nécessaire.

Une perquisition à domicile nécessite également une autorisation d'un magistrat, sauf en cas d'urgence.

Dans tous les cas, la police doit respecter la confidentialité. Cela signifie que votre cas n'est pas discuté en dehors du cadre professionnel.

## Vos obligations

Lors d'un contrôle, vous devez :

- Décliner votre identité.
- Ne pas empêcher la police d'accomplir son travail.

En cas de résistance, la police peut recourir à la contrainte, de manière proportionnée.

Elle peut aussi vous emmener au poste si votre identité ne peut pas être vérifiée sur place ou si elle soupçonne une infraction.

## Lois applicables

L'action de la police est encadrée notamment par :

- La Loi sur la police cantonale (LPol)
- La Loi fédérale sur la circulation routière (LCR)
- Le Code de procédure pénale suisse (CPP)
- Les règlements communaux

Les personnes mineures bénéficient en outre de règles spécifiques issues du droit pénal des mineurs. Leurs représentants et représentants légaux doivent être informés en cas d'interpellation.



# L'AGENCERIE

CRÉATION DE CUISINE | DESIGN D'INTÉRIEUR

## CRÉONS ENSEMBLE VOTRE AGENCEMENT



[www.l-agencerie.ch](http://www.l-agencerie.ch)

+41 76 262 1443



## En cas de désaccord ou de problème

Si une situation vous semble injuste ou irrespectueuse :

- Restez calme et notez les éléments importants (lieu, jour, heure, matricule, coordonnées des témoins).
- Vous pouvez adresser une réclamation à la Police cantonale ou au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).
- En cas de soupçon de violation de la loi, vous pouvez déposer une plainte pénale auprès du Ministère public.
- Veillez à conserver toute preuve utile à la plainte.

Vous pouvez demander l'assistance d'un avocat dans le cadre d'une procédure pénale.

Connaître ces règles permet de vivre un contrôle de manière plus sereine et de contribuer à un climat de confiance entre la population et les forces de l'ordre.

**Source: votrepolice.ch**

